REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

PROJET DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF DE BASE

Volet Financement de Projet d'Investissement (IPF)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N° 013C/PRSEB-PROJET/IDA-2025 - SELECTION D'UN CABINET POUR L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SECTORIEL 2016-2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2007, la Côte d'Ivoire a renforcé la planification de son secteur Éducation/Formation en couvrant l'ensemble des niveaux éducatifs, du préscolaire à l'enseignement supérieur. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, deux cadres majeurs ont été élaborés : le Plan d'Action à Moyen Terme (2012-2014) et le Plan Sectoriel Éducation/Formation (PSE 2016-2025). Construite à partir d'analyses approfondies et de larges consultations, cette stratégie vise à doter le pays de ressources humaines de qualité, grâce à une éducation inclusive, équitable et alignée sur les besoins du marché du travail. Le PSE, approuvé par le gouvernement en 2017, repose sur trois axes : l'amélioration de l'accès équitable à l'éducation, le renforcement de la qualité et de la diversité de l'offre éducative, et l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système.

Pour assurer le suivi efficace du PSE, deux Plans d'Action Budgétisés (2017-2022 et 2023-2025) ainsi qu'un Plan Opérationnel de Suivi et d'Évaluation (POSE) ont été élaborés selon une logique de Gestion Axée sur les Résultats. Le POSE, mis en œuvre à travers un système intégré de suivi-évaluation, fournit aux acteurs des informations fiables pour orienter les décisions stratégiques. Une évaluation à mi-parcours, initialement prévue plus tôt mais reportée en raison de la pandémie de COVID-19, a été réalisée en 2021. L'évaluation finale, de nature rétrospective et sommative, constitue désormais l'objet des présents termes de référence, qui précisent les objectifs, le contenu de la mission et le profil du cabinet chargé de la conduire.

II. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Conformément aux orientations définies dans le plan opérationnel de suivi et d'évaluation du PSE 2016-2025, l'objectif général de cette évaluation est d'apprécier dans quelle mesure les hypothèses fondamentales du PSE 2016-2025 ont été pertinentes à la lumière des résultats obtenus et des leçons apprises.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

De façon spécifique, il s'agira de/d':

• apprécier la mise en œuvre du PSE sur toute la période 2017-2025 au regard de l'amélioration : (i) de l'accès et de l'équité dans le système éducatif et de formation ; (ii) de la qualité et de la diversité de l'offre éducative et de formation ainsi que l'efficacité interne et externe du système et (iii) de la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système éducatif et de formation ; tirer des leçons pertinentes de la mise en œuvre du PSE. Il s'agit de dégager, par ordre d'enseignement, les points forts et les points faibles ou encore les changements les plus significatifs et les écueils de la mise en œuvre du PSE ;

• Faire le bilan des financements effectivement mobilisés (Gouvernement, PTF, secteur privé) dans la mise en œuvre du PSE avec un point spécifique de la période 2023-2025

• faire le bilan de la mise en place et du renforcement de la capacité opérationnelle de la structure de coordination sectorielle et de pilotage du plan sectoriel (CICSEF, Task Force sectorielle) ;

• formuler des recommandations concrètes et utiles, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes pour la préparation du prochain cycle de planification et le bilan de l'agenda 2030.

IV. PORTEE DE L'EVALUATION

4.1. Portée thématique

L'évaluation mettra l'accent sur cinq thèmes qui sont d'une importance clé pour la mise en œuvre du PSE 2017-2025 et qui concernent l'ensemble des différents ordres d'enseignement. Il s'agit de :

(1) Enjeux et défis de la planification sectorielle ;

(2) Appropriation du PSE 2016-2025 par les acteurs de mise en œuvre ;

(3) Mise en œuvre, la coordination et le suivi des activités planifiées sur la période 2017-2025 ;

(4) Mise en œuvre des réformes envisagées ;

(5) Mobilisation des ressources par l'État, les PTF et le secteur privé.

4.2. Portée institutionnelle et géographique

L'évaluation couvrira l'ensemble du territoire national à travers la collecte et l'analyse des informations recueillies auprès des institutions de la Républiques, du Gouvernement, des cabinets ministériels concernés, directions centrales, des directions régionales et départementales des ministères concernés dont ceux chargés de l'éducation et la formation, auprès des organisations de coopération bilatérale et multilatérale, du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), des services chargés de la mise en œuvre des différents projets en lien avec le PSE 2016-2025 et les communautés bénéficiaires.

4.3. Portée temporelle

L'évaluation couvrira toute la période de la mise en œuvre des deux Plans d'Actions Budgétisées (PATB) qui couvrent la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2025.

V. CRITERES DE L'EVALUATION

L'évaluation finale de la mise en œuvre du plan sectoriel 2016-2025 sera guidée par les cinq critères suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'équité et la durabilité. La discussion de ces cinq critères d'évaluation permettra de donner des indications sur les résultats présents et futurs, à la lumière des tendances actuelles.

VI. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats suivants sont attendus :

L'évaluation finale de la mise en œuvre du PSE 2016-2025 fera l'objet d'une note de cadrage et de deux rapports :

- Une note de cadrage remis 5 jours après le démarrage de la mission ;
- Un rapport provisoire qui combine les résultats de la revue documentaire et les missions de terrain. Ce rapport fera l'objet d'une présentation au cours d'un atelier afin de discuter des principales conclusions et recommandations ;
- Un rapport général final détaillé incluant un résumé exécutif (10 pages maximum) qui sera remis à la Task Force et au Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE). La Task Force organisera une séance de restitution des conclusions de l'évaluation aux ministères en charge de l'Éducation/Formation avec l'appui technique du consultant principal du cabinet.

VII. PROFIL DU CABINET

- **Domaine d'Expertise requise**

Le cabinet/bureau d'études doit avoir :

- ✓ Une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la planification ou de l'évaluation des politiques sectorielles Éducation-Formation ;
- ✓ Une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine du financement de l'éducation et de la formation ;
- ✓ Une bonne connaissance du système éducatif ivoirien ;
- ✓ Réalisé avec satisfaction au moins une (01) évaluation à mi-parcours ou finale d'un plan sectoriel-éducation
- ✓ Une bonne maîtrise du français (écrit et oral).

- **Composition de l'équipe du cabinet**

Le cabinet candidat doit avoir en son sein au moins un (1) Chef d'équipe Expert en politiques éducatives, un (1) Expert en financement de l'éducation et un (1) Spécialiste Suivi–Évaluation.

VIII. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER

L'étude est prévue pour une durée de soixante (60) jours.

IX. PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERETS

La Sélection du Cabinet se fera selon la méthode de la Sélection fondée sur la Qualification du Consultant (SQC) et ce, conformément ***au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), édition de février 2025 et relatif à l'acquisition de Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants.***

Le dossier de soumission devra être composé de :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur de la Task Force ;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le consultant principal du cabinet candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention de deux références professionnelles et de la liste des références de prestations similaires et d'expériences d'évaluations similaires ;

- les copies des diplôme(s) du consultant principal et trois membres du cabinet ;
- une Note Méthodologique présentant sa compréhension de la mission et son plan de travail assorti d'un chronogramme.
- Les profils du personnel clé ne sont pas requis à ce stade.

La date limite pour le dépôt des manifestations d'intérêts est prévu pour **le lundi 22 décembre 2025 à 10 heures précises**. L'enveloppe du bureau/cabinet devra porter la mention ***« AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N° 013C/PRSEB-PROJET/IDA-2025 - SELECTION D'UN CABINET POUR L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SECTORIEL 2016-2025 »***

Les manifestations d'intérêts devront être soumis en français et en cinq (05) exemplaires dont un (1) original et quatre (04) copies (le tout dans une grande et même enveloppe) et déposées sous plis fermé à l'adresse ci-dessous ou transmis par DHL, CHRONOPOSTE, FEDEX, etc.

Les soumissions par voie électronique ne seront pas acceptées.

Les manifestations d'intérêts seront ouvertes en présence du Comité d'évaluation et des représentants des soumissionnaires présents, à l'adresse mentionnée ci-dessous le même jour **le lundi 22 décembre 2025 à 11 heures 30 minutes à l'adresse suivante : Unité Projet PRSEB, sise à Cocody 2 Plateaux, 7ème tranche - Ilot 252 - Lot 3039 - Téléphone : (225) 27 22 55 94 40 Adresse électronique : atmbra@yahoo.com** Cc **yeo_pefougne@yahoo.fr**

NB : Les termes de référence sont disponibles et à retirer au siège de l'Unité Projet.